

La vie au château de Munehorre à la fin du XVIII^e siècle

Dans la nuit du 11 au 12 mars 1791, Jean Marie Gabriel Paul André de Launay meurt en son château de Munehorre. Il y réside seul, son épouse étant en voyage à Paris. Pour sauvegarder les droits de la famille et éviter toute disparition d'objets, François Blouin et Maurice Bré, assesseurs du canton rural de Guingamp, dressent un inventaire détaillé en présence de Jean Marie Brunot, notaire et procureur du district de Guingamp, et de Caro, l'un des domestiques du château. Puis on appose les scellés.



L'énumération de l'inventaire mobilier comprend plusieurs pages manuscrites. Elle est évidemment fastidieuse, mais son examen attentif permet d'imaginer la vie quotidienne dans cette résidence noble.

Ce n'était pas n'importe quelle résidence. Munehorre (Menehorre ¹ dans certains documents anciens) était la plus importante seigneurie de la dîmerie de Trivis dans la paroisse de Ploumagoar. L'inventaire total des biens de M. de Launay atteignit une valeur de 168.292 francs pour une liste de 178 articles.

Le seigneur de Munehorre avait droit de haute, moyenne et basse justice ².

Il jouit évidemment de tous les droits seigneuriaux habituels : droit de colombier, de moulins (l'un de ces moulins est le moulin du Pont, ainsi nommé parce que, situé sur la rive gauche du Trieux - sur la paroisse de Plouisy -, il est relié à l'autre rive par un pont).

Il a aussi droit de chapelle ; en 1671, on en distingue deux : «*un oratoire ³ proche de la maison*» (peut-être à droite en entrant dans la cour d'honneur) et «*autre chapelle un peu plus éloignée, nommée Saint-Pabu, patronage et fondation d'icelle avec faculté de lever les devoirs d'étalage et autres sur les marchandises et vivres qui se débitent aux jours de pardon et d'assemblées ⁴ à la dite chapelle de Saint-Pabu, aux mêmes jours d'assemblées, tirer la balle à vis d'argent*» ⁵.

Nous trouvons, dans un inventaire de 1738, la description de Munehorre que l'on n'appelle pas «château», mais «manoir». Ce mot a une signification bien précise : ce sont des demeures nobles datant des XV^e ou XVI^e siècles, c'est-à-dire de la période de paix relative dont bénéficie la Bretagne à cette époque. Les

¹ «Montagne où l'on extrait de la pierre ?». Il est fréquemment question, dans les archives de Guingamp, des «carrières» de Munehorre.

² Lettres patentes du roi (1671).

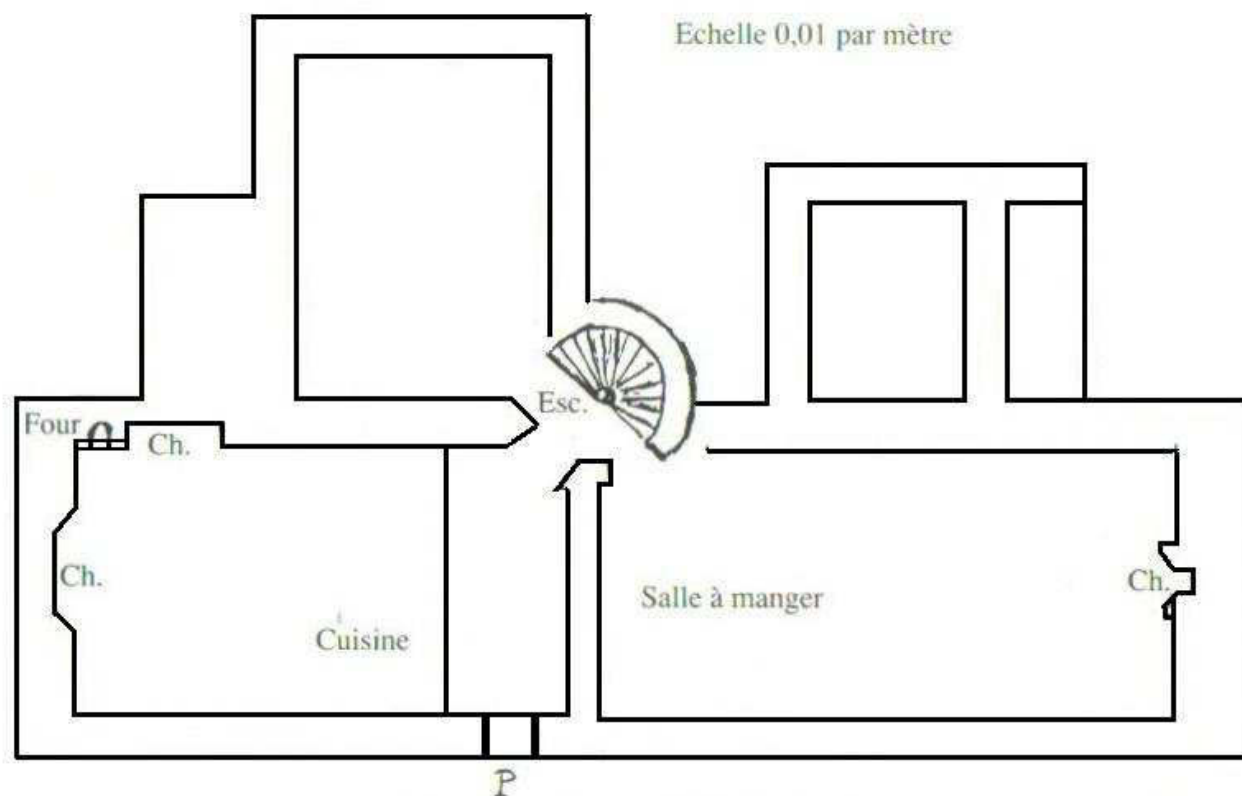
³ AU XIX^e siècle, une petite chapelle fut édifée dans le parc.

⁴ On emploie habituellement l'expression «pardon et assemblée», car il est de tradition que les cérémonies religieuses terminées, il y ait des distractions profanes, dont la danse.

⁵ Nous n'avons pu trouver la signification de cette «balle à vis d'argent». Si quelqu'un peut nous y aider, nous le remercions d'avance.

nobles y résident personnellement - au moins une partie de l'année - et le manoir est associé à la portion du domaine seigneurial (le fief) que le noble s'est réservée. Evidemment, il ne l'exploite pas lui-même, il la confie à un «métayer» : les mots «manoir» et «métairie» sont fréquemment associés. Contrairement aux autres paysans travaillant aussi sur les terres du seigneur, le «métayer» n'est pas assujéti à l'impôt dit «fouage» (payé uniquement par les roturiers), ce qui est évidemment un avantage intéressant.

Le manoir ⁶ est un grand corps de logis couvert d'ardoises comprenant, au rez-de-chaussée : salle, double salle, vestibule, cuisine «four y étant» ; au-dessus : chambre. Cave, dépense ⁷ et chambre au-dessus du côté au nord, avec le grand degré (escalier dans une tourelle) où il y a 4 chambres et le galetas ⁸ des dits logements, une «boulangerie» et une maison à buée (lessive).



Plan du rez-de-chaussée de Munehorre, 15 mars 1910. Dieulesaint architecte (plan simplifié).

Devant la façade, une cour avec puits, écurie et autres maisons. Derrière, une basse cour ornée de murailles, les jardins et les vergers... Une maison à pressoir avec chambres et greniers tant au-dessus qu'à côté, une grange, une remise.

On accède au manoir par une avenue bordée d'arbres ou «rabine» ⁹. L'ensemble du manoir, jardins, bois de futaie ou de décoration, semis, coteaux et garennes est limité, d'un côté, par le grand chemin de Guingamp à Pontrioux et, de l'autre côté, par la rivière du Trieux.

La métairie

La métairie consiste en une maison principale, grande grange au bout d'icelle, le tout sous couverture de glés ¹⁰ et de genêts, avec son aire à battre.

Les terres dépendant de la métairie en tiennent environ 1.700 «cordes», soit plus de 10 hectares tant en prés, bois, vergers, champs labourés sur terres arables ou terres froides («Héou-Bian», «Liors-Lin», «Héou-Bras», «Parc-Runemoal», «Parc an-Guader», etc).

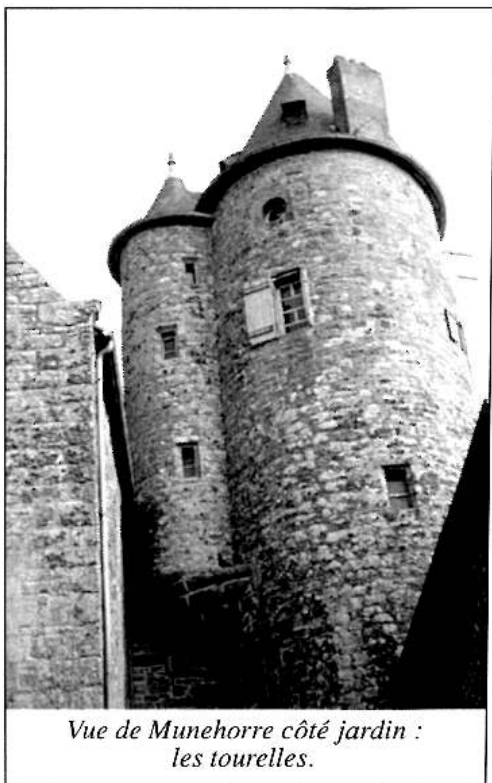
⁶ Par suite de transformations aux XIX^e et XX^e siècles, la description peut n'être pas exactement conforme à l'état actuel.

⁷ Dépense = lieu où l'on serre les provisions.

⁸ Galetas = logement sous les combles ou tout logement misérable (cf la moderne «chambre de bonne»).

⁹ Une seconde allée devait mener jusqu'à la chapelle Saint-Pabu. Elle a été coupée par le nouveau tracé de la route de Pontrioux qui la croise à «Pen-an-Allée».

¹⁰ Glés = paille de seigle.



*Vue de Munehorre côté jardin :
les tourelles.*

L'inventaire mobilier vient illustrer l'activité du métayer et les différentes productions du domaine :

- des céréales, dont le blé et le seigle : il y a 2 fours, dont un dans la cuisine. Sans doute aussi de l'avoine : il y a, dans l'écurie, 3 chevaux, une jument, un poulain, une bourrique et, dans la remise, 5 bâts avec leurs sangles et 2 charrettes ferrées (roues cerclées). Si on y recense une herse, il n'y a pas de charrue¹¹.
- du foin pour les chevaux et pour les vaches : il y en a 11, toutes mères, et un taureau de 3 ans.
- du lin.
- des pommes à cidre : il y a, dans la maison à pressoir, 6 fûts doubles et 29 fûts vides tant tierçons que barriques.
- et d'autres fruits¹² (d'où le «bassin à confiture» et le «cuit-pommes»).
- dans le jardin, toutes sortes de légumes... des pommes de terre... (il y a un presse-purée) et tous les légumes courants : choux, poireaux, navets, carottes pour le pot-au-feu et d'autres utilisations culinaires (il y a 5 soupières à l'inventaire).
- naturellement, le lait, le beurre : 8 barattes en bois dans la cuisine, 2 «ribots» de bois dans la «boulangerie» à côté de la maye à pâte, 2 barattes longues et 3 mauvaises petites, 4 encore dans la maison à buée avec un boisseau et 8 cribles.

- dans le jardin, une armoire à lait dans laquelle il y a 11 terrines et 2 pots de terre jaune : on y met peut-être le lait au frais afin que monte la crème.
- les outils de jardin sont on ne peut plus classiques : pelles, râteau, pioches, arrosoir, cordon de jardin avec ses 2 piquets, une brouette... des crocs (fourches) à 2 ou 3 doigts et 2 charlets.

Ainsi, le domaine fournit une grande partie de ce qui est nécessaire à la consommation. Il faut évidemment y ajouter ce qu'apportent les autres tenanciers en fait de céréales, pommes, foin, paille, bétail, porcs, volailles, les redevances étant souvent acquittées en nature. Quant au colombier et à la chasse, ils fournissent également un complément non-négligeable : il y a 4 fusils à la cuisine (dont un à 2 coups) et 4 encore à l'étage, dans la grande chambre. Ils pouvaient aussi servir à écarter quelque danger.

La cuisine

La cuisine comporte 2 cheminées : la plus grande étant au pignon, l'autre, sur le mur nord, est flanquée d'un four encastré dans le mur. La cuisson des aliments se fait essentiellement sur feu de bois. D'où crémaillère à 5 crochets, chenets de fer, 3 «trois-pieds», landier¹³, broches et contre-broches, «casse-à-rôt» (lèche-frite), garde-feu, pelle à feu, 3 paires de pinces, 2 grilles et un «fourneau»¹⁴ sous lequel il y a un petit buffet, une faucille à bois, une «braisière» pour tenir quelques mets au chaud ou servir de chaufferette.

Il y a abondance de chaudrons, de marmites de différentes grandeurs avec ou sans «couverture», des pots de terre, des casseroles : 11 en cuivre rouge, d'autre en fer blanc et quantité de plats ronds ou «auvales», 5 soupières, 3 écumeurs, 2 passe-bouillon, 3 cuillères à pot. La plupart des plats et soupières sont «en terre brune», ils sont peut-être de la fabrication des potiers de Pabu. Aux 4 poêles à frire, s'ajoutent 2 poêles à crêpes, un gaufrier, une poissonnière (pour saumons du Trieux ?), des bassins à confiture, des pots de cuisine. On compte aussi cafetières de différentes grandeurs et un moulin à café, 4 bassins d'airain, des écuelles, une cafetière de terre brune. Nul doute qu'il y ait là de quoi faire une cuisine variée et pour de nombreux convives.

Autres ustensiles : un hachoir, un soufflet, des crocs à peser, un enfournoir et un grattoir à four. Aux 6 chandeliers s'ajoutent des «mouchettes», de petites lanternes et une grande de fer blanc. N'oublions pas le «chipot» à sel ni la «pendule de bois»...

¹¹ Elle est peut-être dans la grange du métayer.

¹² A l'époque, dans les jardins, on cultive poires, prunes et abricots bien plus qu'aujourd'hui et aussi les coings, les nèfles et les noix.

¹³ Landier = grand chenet de cuisine, muni de crochets latéraux pour les broches et d'un récipient au sommet.

¹⁴ «Fourneau» = peut-être ce que l'on appelait un «potager» (comme au château de Quint in) ou le «petit-four» situé dans la cuisine.



Le colombier.

Dans cette cuisine, devaient évoluer quelques domestiques autour des 2 grandes tables le long desquelles sont placés 4 bancs. Il y aussi 3 «escabots»¹⁷. Vraisemblablement, les domestiques y prennent leurs repas. Où dorment-ils ? Les lits ne manquent pas.

Dans la boulangerie, 3 «équaires» (bois) de lit dont 2 lits clos ; dans la chambre, à l'étage de la maison d'en bas (maison à buée), un mauvais lit à tombeau¹⁸, 2 «équaires» de lit, dans l'un il y a une «coète» de balle (d'avoine).

Dans l'écurie¹⁹, un lit avec sa couverture et encore un autre dans la grange. Dans ces «chambres», quelques chaises de bois en plus ou moins bon état, quelques bancs avec ou sans dossier et de vieilles armoires auxquelles il manque parfois un battant.

Les autres pièces du rez-de-chaussée



La porte d'entrée

Le salon du rez-de-chaussée est en face de la cuisine, de l'autre côté du vestibule. Avec 2 portes et 2 fenêtres toutes garnies de rideaux, c'est une vaste pièce à vivre si l'on considère la variété du mobilier.

Encore des armoires : 4 à deux battants en chêne et 4 autres de divers bois plus un grand buffet où sont rangées vaisselle et argenterie : 36 couverts en argent, cuillers à soupe, à ragoût, à café, à sucre, à poivre, à moutarde, 18 couteaux à manche d'argent, mais aussi, toujours en argent, 2 casseroles, 3 cafetières, une écuelle, un réchaud, un gobelet, un porte huilier et plusieurs porcelaines et faïences.

Pour s'éclairer, 8 flambeaux en argent, un petit bougeoir et 4 flambeaux argentés. Pour les ablutions, 2 fontaines en faïence avec leur bassin.

Et, bien sûr, des tables car les repas des maîtres se servent ici : une table de cuisine, une petite table, une grande et une moyenne, une paire de tréteaux et six chaises.

Mais en dehors des repas, on s'y livre à d'autres activités domestiques puisqu'on recense 2 rouets à filer, un tour à dévider, 2 fers et 2 grilles de fer (pour le repassage ?). Cette pièce peut aussi servir de chambre avec son lit clos à deux étages garni de petits rideaux blancs. Le coffre, la pendule et un marchepied complètent le mobilier.

La petite pièce au bout du salon est une chambre : elle contient 2 lits, l'un à baldaquin²⁰, l'autre à ciel²¹, une commode à trois services (tiroirs), une table de nuit, un prie-Dieu, une petite table, une malle couverte de

¹⁵ Manne (ou banne) = grand panier d'osier.

¹⁶ Mannequin = petit panier utilisé en horticulture.

¹⁷ A cette époque, l'escabeau évoquait plutôt un siège qu'une échelle.

¹⁸ Lit à tombeau = lit dont le ciel était plus élevé vers la tête que vers les pieds ou bien lit dont le bois avait la forme carrée d'un monument funéraire.

¹⁹ L'habitude de faire dormir un domestique dans l'écurie s'est maintenue, dans les campagnes, jusqu'au milieu du XX^e siècle.

²⁰ Lit à baldaquin = surmonté d'un dais d'où tombent des rideaux.

²¹ Lit à ciel = surmonté d'une sorte de plafond.

cuir, 3 fauteuils de clisse, un petit miroir et tout le nécessaire pour faire du feu : chenets, pincettes et pelle à feu.

La grande pièce à l'étage

Avec ses 4 fenêtres, c'est aussi une chambre, celle des maîtres de maison, puisqu'on y dénombre un lit dans une alcôve fermée par un rideau et 2 autres lits

complets avec rideaux, des bois de lit avec coëtte de plume et matelas, un paravent, une table de nuit (avec des pots de chambre blancs). Parmi les meubles de rangement, 2 armoires (fixées au mur), 2 autres armoires, 2 encoignures et une commode. Il y a une cheminée avec un «feu» complet (pincettes, pelle, chenets), un écran pare-feu. Une table de toilette, avec toilette en porcelaine, et un miroir complètent le tableau.

Mais c'est aussi un lieu de réunion, voire de réception puisque sont énumérés : 3 tables de jeu, 12 fauteuils garnis, 15 chaises ou fauteuils d'osier ainsi qu'un secrétaire «de divers bois» (marqueterie), un bonheur-du-jour, une pendule et un baromètre. On voit qu'au mobilier traditionnel se sont ajoutés tous ces petits meubles «de confort» si appréciés au XVIII^e siècle. A signaler aussi un «cabaret»²² de 11 soucoupes avec leurs gobelets destinés à servir le thé ou le café et des bouteilles de vins étrangers.

Il n'y manque même pas quelques bijoux de la maîtresse de maison : une montre en or, un étui d'or, un souvenir garni en or, une bague en or, ni quelques vêtements : un déshabillé de satin, un autre d'indienne²³, des jupons de dessous, une paire de bas de soie noire et un parasol.

Linge et lingerie

Le «linge de monsieur» n'est pas très fourni : 11 mouchoirs, 3 chemises, un peignoir, un bonnet de coton, 10 paires de manchettes de «blonde» (dentelle de soie). S'y ajoutent 12 serviettes, 2 nappes et 4 draps.

Le vestiaire de madame est plus abondant, surtout si l'on ajoute qu'elle est partie en voyage et en a emporté une partie. On compte 20 chemises, 22 mouchoirs, 2 paires de poches, 3 camisoles, 10 jupons, 2 manteaux de lit blancs, 2 déshabillés blancs et un d'indienne, 7 «collinets» de mousseline et 5 fichus, 2 tabliers de toilette, 4 paires de petites manchettes de mousseline, 6 coiffes de nuit, 5 capotes, 4 paires de bas de coton, 8 serre-tête.

Dans l'écurie, madame a aussi un «cabriolet à deux roues» pour son usage ; la voiture à quatre roues étant pour les déplacements du couple.

Il doit y avoir, ou il y a eu, sans doute, d'autre linge de maison (draps, serviettes, rideaux de lit...) dans les armoires du rez-de-chaussée, mais ils ne figurent pas dans l'inventaire. Peut-être étaient-ils en attente de la lessive de printemps ?

Complet ou non, cet inventaire nous permet d'imaginer ce que pouvait être l'existence dans ce manoir situé à une demi-lieue de Guingamp, celle des domestiques et celle de leurs maîtres. De ceux-ci, couple sans enfants, on peut penser que «monsieur» est plus casanier que «madame» qui, en ce printemps 1791, est à Paris.

En l'absence d'héritiers directs, le fisc saisit les deux-tiers de la succession. Le reste aurait dû revenir à M. de Quelen, dont la famille était alliée par mariage aux Bizien de Munehorre, mais ses deux fils étaient inscrits sur une liste d'émigrés et les biens furent mis sous séquestre.

Après l'amnistie du 9 prairial an X, M. de Quelen réclama les biens non-vendus. Le règlement de la succession s'avéra délicat. L'un des fils étant décédé en l'an XII, le fils survivant aura-t-il la totalité comme sous l'Ancien Régime ou, selon les lois nouvelles, devra-t-il partager avec ses sœurs ?

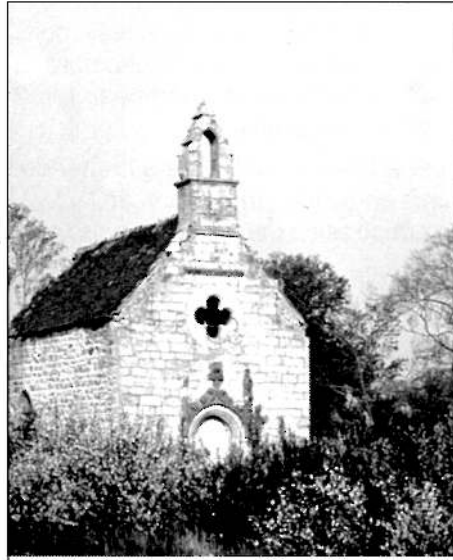
Après les de Quelen (qui touchèrent, en 1825, une indemnité en application de la loi du milliard des émigrés), Munehorre passa, par mariage, dans la famille de Gouyon de Coipel.

Le 6 juillet 1872, le château et ses dépendances furent vendus à M. Pierre Le Jemble ; ses descendants en sont toujours propriétaires

La chapelle de Saint-Pabu, plusieurs fois remaniée et agrandie, devint église Tréviale en 1747, puis église paroissiale en 1803. PABU devint le nom de la commune créée en 1790.

²² Cabaret = coffret ou petit meuble contenant un service.

²³ Indienne = toile de coton peinte ou imprimée (théoriquement) importée des Indes.



La petite chapelle, XIX^e.

La sous-préfecture à Guingamp

Depuis la réorganisation administrative du Consulat (an VIII), Guingamp, devenue chef-lieu d'arrondissement, a eu un sous-préfet. Depuis cette date, jusqu'en 1994, la ville a vu passer 55 sous-préfets. La durée moyenne de leur séjour est donc d'environ 3 ans et demi, mais, en réalité, ce temps est très variable. Le premier d'entre eux, Bernard Mauviel, originaire de Guingamp, reste 16 ans en fonction. Les périodes de calme politique sont propices à une durée de séjour plus longue : 6 sous-préfets de 1800 à 1849, 4 de 1852 à 1870. Aux périodes agitées, correspondent des stages plus courts : 4 titulaires entre mars 1870 et octobre 1871, 4 encore entre mai 1876 et juillet 1879, période qui voit la III^e République, née officiellement en 1875, prise en mains par les Républicains. L'année 1944 a vu le sous-préfet qui reste le moins longtemps en poste : du 12 août au 1^{er} septembre.

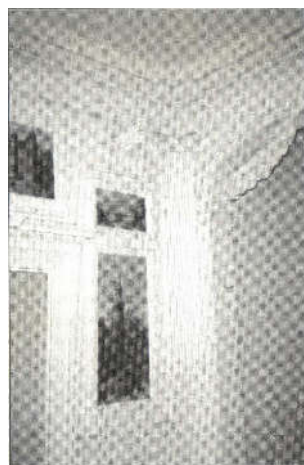
Mais où était donc la sous-préfecture ?

Lorsque les districts sont mis en place, en 1791, il faut loger cette nouvelle administration intermédiaire entre les communes et les départements, eux-mêmes de création contemporaine. Le bâtiment neuf, prévu par les projets d'urbanisme de la seconde moitié du XVIII^e siècle, destiné à abriter à la fois l'hôtel-de-ville et le tribunal, reste inachevé. Pour le moment, il n'est occupé que par le tribunal : deux pièces au rez-de-chaussée (salle du tribunal et chambre du conseil), deux à l'étage pour le greffe et l'archivage des dossiers d'état civil. Il n'y a pas de place pour la municipalité et, à plus forte raison, pour le district qui comprend un conseil de 12 membres et un directoire de 6 personnes.

Tout proche, existe un grand immeuble, propriété de la famille de Kernier. Le marquis ayant émigré, ses biens sont mis sous séquestre et l'on a de quoi loger le district. C'est un vaste immeuble, comprenant trois corps de logis, auquel on accédait soit par la rue de la Place, soit par la rue de Luduec, à proximité des nouvelles halles.

Le rez-de-chaussée, de peu d'élévation, est occupé par les celliers¹, une maison à buée qui «*a un puits commun avec la maison Onfray*»². Il sert à entasser toutes sortes d'objets provenant des confiscations et des réquisitions. Les salles des étages servaient aux réunions du district et virent s'accumuler les archives et les volumes des bibliothèques des monastères de la région³ Bégard (1.000 titres, 2.500 volumes), Coatmalouen, Sainte-Anne de Guingamp, les Cordeliers de Grâces...

Une partie des pièces est planchétée, les autres «*tuilées*», c'est-à-dire couvertes en tomettes comme les greniers. Les pièces du premier étage sont ornées de boiseries souvent délicatement sculptées et de peintures⁴.



Hôtel Kernier, peintures et sculptures.

Le district était donc bien logé. L'administration du canton lui succéda dans les lieux en l'an III (1795). Aussi, lorsque l'arrondissement fut créé en l'an VIII, les bureaux ne déménagèrent pas. Au point de vue juridique, la situation n'était pas nette : la présence de l'administration était simplement une «*occupation*» qui empêcha, cependant, la mise en vente de ce bien national. Il faudra attendre 1811 pour que l'hôtel de la sous-préfecture, ci-devant de Kernier, soit officiellement cédé à l'arrondissement de Guingamp⁵.

A cette date, ledit hôtel est d'ailleurs dans un état pitoyable, faute de réparations depuis de longues années. «*Les toitures laissent toutes passer l'eau et les dégâts descendent d'étage en étage à travers les plafonds dont certains sont écroulés. Les charpentes sont encore à peu près en bon état, mais les planchettes et les lattes sont complètement pourries. Faute de gouttières en état, l'humidité s'est infiltrée dans les murs, les parties en appentis et en colombages sont complètement ruinées.*»

¹ Voir «Côtes-du-Nord - arrondissement de Guingamp» par Benjamin Jollivet, p. 49.

² Ce puits existe encore entre l'ex-hôtel Kernier et les arrières du Relais-du-Roy.

³ Une partie de ces volumes constitue le fonds ancien de la nouvelle bibliothèque de Guingamp.

⁴ Jollivet (ibidem) : ... «*admirables sculptures et lambris... exécutées, dit-on, par les artistes habiles qui ont travaillé aux décorations intérieures du Palais de justice de Rennes.*»

⁵ Décret impérial du 9 avril 1811. Par ce même décret, le «*prétoire*» et la prison (ancienne communauté des Carmélites, pratiquement en ruines) sont également cédés par les Domaines à l'arrondissement de Guingamp.

«Evidemment, les tapisseries et peintures sont à refaire, les fenêtres ne ferment plus, ni les portes dont il faut arranger ou changer les serrures, quand il ne faut pas les refaire entièrement. Il faut replacer partout les canaux de plomb qui assuraient l'écoulement des eaux de pluie. »

Comment expliquer ce délabrement qui paraît désastreux ?

M. Bernard Mauviel en donne les raisons dans une lettre au préfet datée du 20 novembre 1813. Il a dû quitter le logement qu'il occupait dans l'hôtel, car il était «sans cesse exposé aux intempéries des mauvaises saisons». Quand il y résidait (ce qui semblait logique et existait dans d'autres sous-préfectures), il en était «locataire» et payait un loyer, ce dont se prévaut la préfecture pour le charger de faire, à ses frais, les réparations locatives !

Contestant ce point de vue, il rappelle que, depuis plusieurs années, il a fait établir, à différentes reprises, par M. Anfray, des devis de réparations indispensables. Mais il y a *«tant de délai entre l'exécution du devis et l'adjudication des travaux que les dégradations s'étaient accrues : on exécutait celles mentionnées au procès-verbal, mais celles survenues depuis existaient toujours et augmentaient avec une progression énorme... »*

Ainsi, en 1806, le montant des réparations nécessaires s'élevant à 12.000 francs, la préfecture exigea qu'on les réduisit aux plus urgentes en les bornant à 3.000 francs : *«ces réparations achevées, il pleuvait encore partout.»* De surcroît, on attendait toujours, pour les travaux, la saison la plus mauvaise, aussi *«la chaux ne pouvait tenir et avant la belle saison, ce qu'on avait fait la démonstration de réparer était à peu près aussi mauvais qu'avant !»*

En 1809, on ne dépense que 117,85 F. Aussi, B. Mauviel, n'en pouvant plus, déménage et quitte l'hôtel Kernier (pour ce qui est de son logement personnel).

Nouvelle lettre le 29 juillet 1814 : des trois immeubles donnés à l'arrondissement de Guingamp, un seul, le tribunal, est en bon état. La prison a été en partie détruite par un incendie, *«le reste, quoiqu'en ruine, sert encore de prison parce qu'on ne peut trouver un autre local pour recevoir les détenus»*⁶.

Lorsqu'on 1816, s'installe le second sous-préfet Ollivier de Quelen⁷, il ne peut que reprendre le même discours dans ses lettres au préfet de décembre 1816, octobre 1817, février 1818...

Il fait même appuyer sa demande par son père. Il fait exécuter, à ses frais, les travaux les plus urgents afin de protéger *«les archives des émigrés, des établissements religieux et de l'ancien district»*. Cela lui coûte 484,05 francs, dont il ne sera pas encore remboursé en mai 1818.

A vrai dire, l'hôtel Kernier n'est plus, à cette date, la sous-préfecture. Dès 1815, l'immeuble est réclamé par M. de Bourblanc en sa qualité d'héritier du marquis de Kernier. Le gouvernement de Louis XVIII fit droit à sa demande. Malgré ses objections, M. de Quelen fut sommé de «déguerpir» en mars 1817. En 1846, M. de Bourblanc vendra l'hôtel Kernier à Benjamin Jollivet qui le restaurera complètement⁸.

La sous-préfecture itinérante

Sous-préfets et bureaux vont, pendant un siècle, aller de location en location⁹ avec ce que cela comporte d'inconvénients. Chaque transfert entraîne *«des frais de déplacement et d'appropriation du mobilier assez considérables»*¹⁰.

En 1822, le sous-préfet Emmanuel Geoffroy de Villeblanche (1821-1830) espère que lorsque l'immeuble hôtel-de-ville/tribunal, prévu à la fin du XVIII^e siècle, sera achevé, on pourra aussi y loger la sous-préfecture.

En attendant, en 1826, elle est rue Notre-Dame. Il n'y a pas, à cette époque, de numéros aux maisons, mais il semble qu'il s'agisse du n°41 ou, du moins, de son emplacement, l'immeuble actuel étant plus récent.

En 1830, Etienne Brunot¹¹ est installé dans le même immeuble, mais on regrette toujours l'imposant hôtel Kernier. Brunot fait valoir, en 1832, que *«cette propriété n'est séparée du prétoire que par une maison qu'on a depuis longtemps le projet d'acquérir... le tribunal, la sous-préfecture, la mairie, la justice de paix et leurs archives pourraient être réunis avec avantage sur la place du Centre.»* Vaste programme qui, nous le savons, ne se réalisa pas. L'immeuble achevé vers 1840 resta réservé au seul tribunal, malgré une relance de l'idée en 1834.

⁶ On sait qu'il faudra attendre 1840 pour avoir une prison neuve.

⁷ Sous-préfet de 1816 à 1821. Sa famille était implantée dans la région de Guingamp ayant hérité du manoir de Munehorre, en Pabu

⁸ Cf. B. Jollivet, déjà cité.

⁹ Rappelons que la municipalité de Guingamp fut dans la même situation de 1790 à 1851.

¹⁰ Lettre de M. de Vieffville des Essarts du 20 juillet 1868.

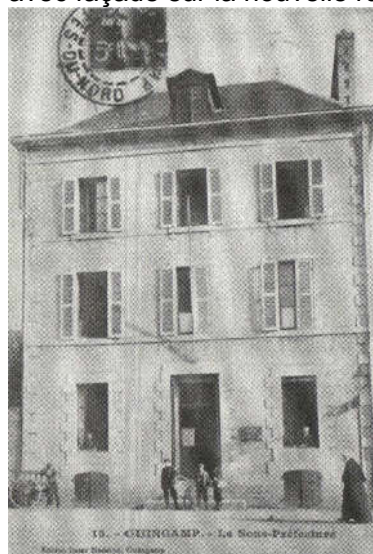
¹¹ Etienne Brunot, né en 1784 à Guingamp, fils de Jean-Marie Brunot et de Jeanne-Marie Ruperou parent de Bernard Mauviel.

Les bureaux, rue Notre-Dame, s'avèrent trop restreints et on souligne les risques d'incendie. Malgré l'appui du conseil d'arrondissement, il n'y aura aucun changement avant 1857. A partir de 1858, avec M. de Vieville des Essarts (1858-1870), la sous-préfecture est rue du Pot-d'Argent pour une quinzaine d'années, au 8, puis au 14 de cette rue.

Entre temps, un important projet a échoué. Dans les années 1860, allait se réaliser enfin le tracé de la nouvelle route de Ponthieux. Elle pénétrait dans Guingamp non plus par la vieille côte de Montbareil, mais en pente plus douce pour aboutir à l'angle nord-est de la place du Centre, après avoir traversé le jardin des religieuses de Montbareil et la propriété de M. de Boisboissel (ancien hôtel de Léon avant 1789).

Cette dernière était ainsi amputée d'une partie de son jardin et d'un tiers du bâtiment servant d'écurie à la gendarmerie à cheval qui s'y trouvait en location.

Les discussions menées par le maire de Guingamp et par le sous-préfet des Essarts furent sur le point d'aboutir. M. de Boisboissel céda pour 45.000 francs toute sa propriété. Les bâtiments d'habitation existants seraient utilisés pour loger la gendarmerie à pied et pour reconstruire une écurie pour la gendarmerie à cheval. Et, dans ce qui restait de terrain, on avait encore la place pour construire un hôtel de sous-préfecture avec façade sur la nouvelle rue et un assez beau jardin ; les frais s'élevant à 40.000 francs.



M. Guépin, architecte départemental, établit (août 1868) un rapport favorable, regrettant cependant la vétusté des constructions existantes et l'importance des travaux d'aménagement nécessaires pour transformer en logements les grandes pièces du rez-de-chaussée et de l'étage. La dépense totale dépassant cent mille francs, le Conseil général décida, à l'unanimité, de ne pas donner suite à l'affaire. Il restait fidèle à la ligne de conduite du Département *«d'éviter autant que possible d'accroître le nombre des bâtiments départementaux.»*

En 1876, nous retrouvons le sous-préfet rue des Salles, au n° 17, dans l'ancien hôtel de Roquefeuille, propriété du marquis de Kerouartz. De là, en 1890, on revient au 41, rue Notre-Dame, mais seulement pour six ans.

On ne s'en éloignait guère, cependant, puisqu'on s'installait dans une maison située au 6 de la place de l'Hôpital (actuelle place de Verdun) et appartenant à la famille Aulanier. Le bail, conclu en 1896 pour 15 ans, fut, en 1911, renouvelé pour 9 ans. Le montant annuel de la location était de 1.600 francs. C'est ainsi que cette place devint place de la Sous-Préfecture lorsque, après 1910, l'hôpital fut transféré route de Ponthieux.

En janvier 1919, le docteur Macé, qui vient d'acheter la maison Aulanier, notifie au département qu'il en prendra possession au 29 septembre 1920, malgré la demande de la préfecture de bénéficier d'une prorogation de deux ans du bail arrivé à expiration.

Il fallut alors, rapidement, se mettre à la recherche d'un immeuble qu'il était, enfin, question d'acheter. Plusieurs solutions furent envisagées : un immeuble était situé rue des Salles, un autre près du tribunal et un troisième près de la gare où un terrain à bâtir était également possible. Mais il fallait faire vite puisque les locaux actuels devaient être libérés avant le 29 septembre 1920.

A nouveau l'hôtel Kernier

Il avait suscité des regrets après son abandon en 1817, une sorte de paradis perdu pour de nombreux sous-préfets... Or, il était à vendre. Il faisait partie de la succession de Noémie Héloïse Jollivet, fille de Benjamin, et était mis en vente par ses héritiers, la famille Le Huérou Kerisel. Situé rue du Pot-d'Argent et place des Vieilles-Halles ¹², il redonnait à la sous-préfecture une position centrale proche du tribunal et de la mairie.

L'acte de vente fut signé au début du mois de septembre 1920 pour un prix de 50.000 francs. On prévoyait pour autant de réparations. L'hôtel avait bien été rénové par B. Jollivet, mais, depuis, trois quarts de siècles s'étaient écoulés.

Dès le 20 octobre, les doléances s'expriment et le sous-préfet, Edmond Gilbert, écrit : *«Il ne m'a pas été possible de continuer à habiter la sous-préfecture. L'immeuble en réparation est tout à fait inconfortable et inhabitable. Les portes et les fenêtres sont à refaire. Les cheminées tirent mal, il n'y a ni eau ni gaz ¹³ et les*

¹² Les halles du XVIII^e siècle avaient été démolies à la fin du XIX^e siècle.

¹³ Le gaz était installé à Guingamp depuis 1892, mais le service de l'eau ne le sera qu'après 1930.

ouvriers ont des travaux à exécuter qui, je crois, dureront plusieurs mois. Dans ces conditions, j'ai décidé de quitter le dit immeuble pour m'installer, provisoirement, dans un local situé rue du Pot-d'Argent, local qui comprend nos bureaux. J'y occupe simplement deux pièces, l'une me sert de bureau, l'autre de chambre à coucher. ...Je me permets, en outre, de signaler que les meubles de la sous-préfecture sont, en partie, placés pêle-mêle dans un couloir ouvert à tout venant. Les meubles qui y sont peuvent être pris ou risquent de se détériorer par suite de l'humidité. Il conviendrait de les faire transporter le plus tôt possible dans une pièce quelconque.»

En 1923, nouveau constat de l'état lamentable de l'immeuble et des bureaux : *«Il est absolument nécessaire de prendre les mesures nécessaires sous peine de voir se produire des dégâts qui nécessiteront des dépenses de réfection considérables.»*

L'architecte départemental est prié de venir sur place et rend son verdict en janvier 1925 : il faut envisager une remise en état de tout l'immeuble. Les toitures et les souches de cheminées sont d'abord à refaire presque en totalité (coût : 60.000 francs). Un devis de 1927 estime le total des réparations urgentes nécessaires à 75.000 francs. C'est un gouffre !

Peu après, la décision d'élever un monument aux morts de la guerre 1914-1918, en bordure de la place du Vally et de la place de Verdun, entraîna le déménagement du buste de la République qui avait été installé là, en 1909, lors de l'inauguration de l'hôpital. Placé près de la nouvelle sous-préfecture, il entraîna un changement du nom de la place des Anciennes-Halles, rebaptisée place de la République. Ce nom lui est resté bien qu'il n'y ait plus, ici, ni sous-préfecture ni buste de la République.



Une décision s'impose : abandonner l'hôtel Kernier (ou du Bourg-Blanc), le revendre (on espère en retirer 75.000 francs) et acheter un autre immeuble.

Le choix se porte sur la propriété dite «Le Bocage», rue des Cantons (actuelle rue du Maréchal-Joffre), bâtiment «bien situé», nécessitant peu de travaux importants, à part la construction de bureaux dans le jardin.

La dépense totale à prévoir est de :

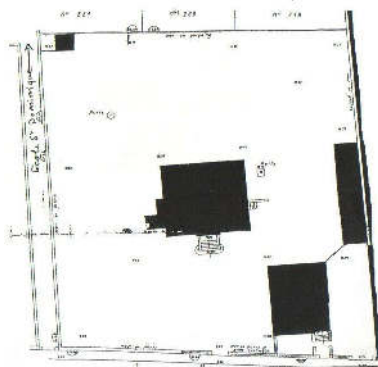
150.000 francs pour l'immeuble et le jardin

15.000 francs de réparations

35.000 francs pour la construction de bureaux

soit 200.000 francs

(dont il faudra déduire le prix de vente de l'hôtel Kernier).



Plan d'ensemble de la Sous-Préfecture en ant les décrets connus.

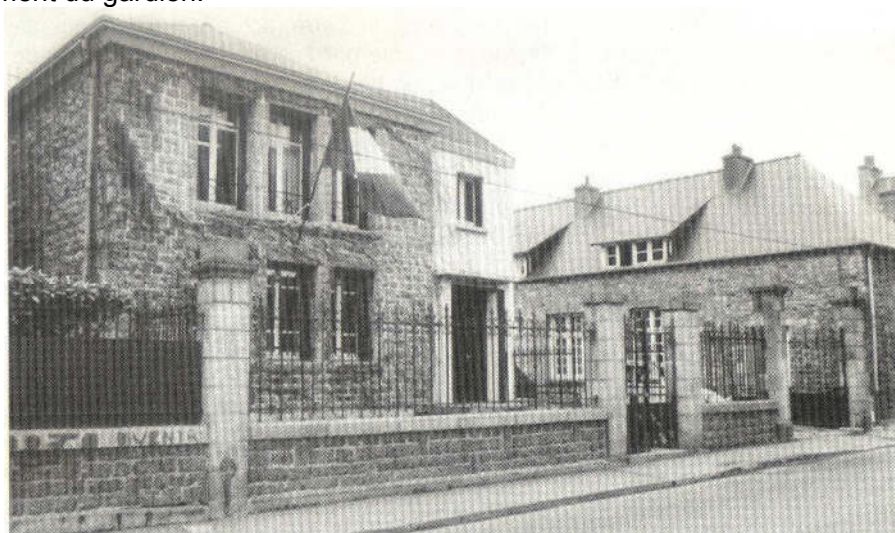
La propriété du Bocage correspondait, en partie, à ce que l'on appelait, à Guingamp, la «Terre Sainte», c'est-à-dire à l'ancien enclos des Cordeliers de Guingamp. Après être passée, après la Révolution, entre les mains de plusieurs propriétaires, elle fut achetée le 23 février 1864 par M. et Mme Pierre Le Jemble qui y construisirent un petit hôtel particulier auquel ils donnèrent le nom de «Bocage».

L'ensemble du terrain s'étendait du chemin du Carré (actuelle rue du Général-Leclerc) à la rue des Cantons, limitée d'un côté par l'école Charles-de-Blois, de l'autre par un ensemble de parcelles, dont, en bordure de la rue des Cantons, la propriété de M. Isselin. De plus, de l'autre côté de la rue des Cantons, s'étendait un jardin auquel on accédait par un portail situé juste en face de la grille d'entrée du Bocage.

Le Département n'acheta pas le tout : ni le jardin au-delà de la rue, ni environ la moitié du reste, seulement 3.500 m² limités par une ligne tirée à 55 m en moyenne du chemin du Carré.

La maison d'habitation, à trois étages, surmontée d'un belvédère, était située entre un parterre avec grille d'entrée sur la rue et un jardin. Une dépendance servait de remise et d'écurie. Cet immeuble avait été vendu, en 1895, par Madame Marie Le Jemble, épouse de M. Plouzané. Les réparations furent exécutées rapidement ainsi que la construction des bureaux (et plus tard un garage).

De 1927 à 1957, dix sous-préfets se succédèrent au Bocage, mais les bureaux devenaient trop petits et il fallut songer à les agrandir. Ce fut chose faite du temps de M. Labrunie. Un nouveau bâtiment fut inauguré en 1957 par M. Thomas, ministre des P.T.T., venus aussi (à la date de la foire-exposition) poser la première pierre du nouvel hôtel des Postes, rue Saint-Nicolas. Les anciens bureaux devinrent locaux d'archives et logement du gardien.



L'immeuble de 1857. Au fond à droite les anciens bureaux.

Les années ont passé et, à nouveau (est-ce l'effet de la «décentralisation» ?) la sous-préfecture est trop petite. Mais, cette fois, il faut acheter un autre terrain, celui de M. Isselin, à droite des anciens bureaux et du garage. La première pierre fut posée par M. Charles Pasqua, en mars 1988. Au cours des travaux, une pierre tombale du XV^e siècle fut découverte, rappelant le souvenir de l'enclos des Cordeliers ¹⁴.

¹⁴ Voir le bulletin n° 15.



L'hôtel vu de la rue Maréchal-Joffre. Le belvédère primitif n'existe plus.

Une construction, de lignes résolument modernes, abrite maintenant les bureaux. L'immeuble de 1957 a été conservé : il est occupé par la délégation du Conseil général pour l'arrondissement de Guingamp.



M. Pasqua a inauguré «officiellement» la nouvelle sous-préfecture en novembre 1994, mais elle fonctionnait déjà, depuis plusieurs années, dans ses nouveaux bureaux.

Tanneurs à Guingamp

La tannerie est l'une des plus anciennes activités bretonnes du fait de l'abondance de la matière première (les peaux) et de l'écorce de chêne qui, broyée, fournissait le tan.

Des moulins à tans (moulins Tanaff) sont signalés sur le Trieux, dès le XIV^e siècle. Grandes consommatrices d'eau, les tanneries sont sur les bords de la rivière, de Rustang à Saint-Michel et Saint-Sauveur. En 1779 ¹, 17 tanneurs ont traité 1.138 peaux de bœufs, 2.016 de vaches, 13.886 de veaux, 5.101 de moutons, 607 de chevaux, 55 de chèvres...

Que devint cette activité après 1789 ? Elle souffre, évidemment, des événements politiques et de leurs conséquences économiques et monétaires, surtout à partir de 1792 et 1793 : réquisition du bétail sur pied, donc diminution de la matière première ; baisse de main-d'œuvre (militaires et ouvriers requis) ; tracasseries envers les marchands-tanneurs soupçonnés de conserver leurs cuirs en fosse pour ne pas les livrer à la réquisition...

Cependant, la production de chaussures pour l'armée (ces soldats de l'an II, «*l'âme sans épouvante et les pieds sans souliers*»...) est une nécessité et les autorités durent s'en préoccuper. Un document est la preuve de ce souci, il est daté du 20 pluviôse an II et porte la signature de quatre membres du «comité de surveillance» de la municipalité de Guingamp : André, Penven, Rolland et Laurent Pivain. C'est une «Observation... sur la tannerie de Guingamp» et voici l'essentiel de ses remarques :

«Cette activité peut occuper beaucoup de bras ; située sur la rivière du Trieux, elle offre, par sa position, de grands avantages ; placée dans un point central pour le commerce maritime et la faculté de se procurer des cuirs verts, elle est à même d'être très utile à la République.

Primo) Il y a deux moulins à tan sur la rivière ;

2°) Quantité de bois pour la «pellure» à proximité ;

3°) Deux foires à Guingamp pour les peaux ;

4°) Des foires partout aux environs, comme à Lannion, Ploëzal, Quintin, Saint-Brieuc, Corlaix et Callac et toutes sont fortes pour cette denrée.

Outre cela, il n'y a point de tannerie à Corlay, Callac, Belle-Isle, Pontrieux, Tréguier et Lanvollon. Lannion et Châtaudren ont quelques tanneries, mais on y tanne très peu de cuirs forts.

Autrefois (ajoute le texte), Guingamp faisait un commerce considérable de cuirs de toute espèce dans les cinq départements de la ci-devant province de Bretagne, même avec l'étranger par les peaux de vaches qui paissent en Portugal, en Espagne et à Bordeaux. Les cuirs forts passaient à Saint-Malo, Dinan et Nantes et tous les endroits où fournissent à présent les tanneurs de Lamballe.

C'est la régie ² qui a provoqué la décadence de cette tannerie qui cherche à renaître et à restaurer son ancienne splendeur. Il faut, pour cet effet, surtout en ce moment, de l'huile pour perfectionner les ouvrages ; le tan est également fort rare :

Il peut devenir abondant si le district prenait la précaution d'intimer à tous les habitants des campagnes d'écorcher les bois de chêne de la coupe qui va se faire et d'apporter incontinent l'écorce pour être réduite en tan. C'est le moyen de mettre les tanneries dans une activité si utile aux besoins du pays. »

Le comité de surveillance fit, en même temps, recenser les cuirs existants chez les tanneurs, mais aussi chez les bouchers, ceux-ci, en effet, procédaient eux-mêmes à l'abattage des bêtes de boucherie. On déterminait ainsi plusieurs catégories selon le stade de préparation :

- du cuir vert qui n'a encore reçu aucune préparation ;

- au cuir dans l'eau, dans la chaux, dans les cuves, dans les fosses ;

ce qui correspond aux principales étapes de la fabrication.

Elle était, à l'époque, fort longue, surtout pour les cuirs «forts», épais de 4 à 5 millimètres, et destinés aux semelles des chaussures.

Les peaux, après avoir été grattées, lavées, rasées, devaient séjourner dans des fosses ou des cuves avec des décoctions de tan (le tannin).

¹ Source : article de l'abbé Dobet in «Journal de Guingamp» (15.04.1961).

² Système de perception des impôts par des fonctionnaires du roi.

Le comité soupçonnait les tanneurs de garder les cuirs en fosses plus longtemps qu'il n'était nécessaire afin de retarder la livraison. Il pouvait, à cela, y avoir plusieurs raisons : le manque de zèle politique ou le prix peu élevé payé pour le cuir réquisitionné...

Les tanneurs chez lesquels a lieu ce contrôle sont, par ordre d'importance du nombre de peaux recensées chez eux :

- Thomas Duchemin est, sans conteste, le plus important avec un total de 3.854 peaux à divers stades, dont 1.807 déjà tannées. Il a 26 ans et habite Saint-Michel.
- François Le Cocq (en 1796, il habitera sur le Vally) a, chez lui, 2.723 peaux, dont 139 tannées.
- A la tannerie Le Brochen, on a compté 1.446 peaux.
- Les frères Le Tinevez sont à Trotrieux et détiennent en tout 1.380 peaux.
- Quant à Gallais, il occupe une place à part : il n'y a, chez lui, que des peaux de moutons, il est «mégissier»³.
- Les autres : René Marin, François Larsonneur, René Sanquer sont de moindre importance. Citons encore Marguerite Souvestre, descendante d'une ancienne famille de tanneurs installée à Saint-Michel.

Quelle est la nature des peaux recensées ?

- peaux de bœufs, vaches et «chevaies» blancs	27
- peaux de bœufs	280,5
- peaux de vaches et génisses.....	1.217,5
- peaux de cheval.....	92
- peaux de «vaux.....	6.727
- peaux de chèvres.....	15
- peaux de moutons	2.981
- peaux de chiens.....	19

donc un total de 11.359 peaux (compte tenu des demi-peaux !), ce qui suppose une zone de ramassage assez vaste et confirme la phrase selon laquelle il n'y a guère de tanneries dans un rayon de 30 kilomètres. Près d'un quart est déjà tanné, donc susceptible d'être immédiatement livré ; près de 3.000 sont encore de cuir vert ou au lavage.

C'est probablement à la suite de cette perquisition que des cuirs furent stockés chez Pau Guyomar. Dans le même temps, les cordonniers étaient tenus de fournir chacun deux paires de chaussures par décade pour l'armée.

Les bouchers

Au tableau des tanneurs est joint celui des bouchers et marchands de peaux chez lesquels on recense les peaux brutes après abattage.

Nous retrouvons, dans leur liste, les noms de famille déjà mentionnés au milieu du XVIII^e. Ces familles sont presque toutes installées dans la rue Montbareil ou à «Porzanquen», donc à proximité de l'eau et ont, pour la vente de la viande, des étals aux halles : les Menguy, les Hamon, Le Cocq (7), Le Floc'h (3), Le Cornec (2), Le Moal (3), Le Gars (2), Le Taconner (3), Turquis (2), Nicol (2), Rigolet, Langlais, mais aussi de nouveaux venus : les Corellou et les Moron (venus de Pommerit-le-Vicomte et Lanvollon).

Au total, on comptabilisera chez eux : 109 peaux de boeufs 354 peaux de chèvres 485 peaux de moutons 1.864 peaux de vaches 2.655 peaux de veaux (dont 400 furent réquisitionnées et dirigées vers Saint-Brieuc).

Evolution de la tannerie à Guingamp

Dans le registre de recensement de nivôse an IV, soit deux ans plus tard, on relève le nom de 10 tanneurs, les mêmes que ceux de l'an II, plus une douzaine d'ouvriers ou de garçons tanneurs, un sellier et 35 cordonniers. Certains tanneurs ont conservé, semble-t-il, une honnête aisance si l'on en juge par les logements qu'ils occupent : Le Cocq et Duchemin déclarent chacun disposer de 9 cheminées. Dans le rôle des patentes de l'an VII, il reste encore 9 tanneurs, mais seulement 11 cordonniers. Depuis 1797, de nombreux petits artisans ont obtenu des dégrèvements, voire des radiations du rôle des patentes du fait de la crise économique. La misère a multiplié les marchands de sabots au détriment des cordonniers.

En 1846, il y a 6 tanneries qui approvisionnent de nombreux selliers, bottiers, «corroyeux»⁴ et cordonniers (deux ouvriers corroyeurs sont d'origine anglaise). Cette activité se maintient jusqu'à la fin du siècle sans qu'il y ait

³ Ses peaux ne sont pas traitées par le *tan*, mais par des bains *d'alun*

⁴ Corroyer le cuir : l'apprêter.

eu vraiment d'industrialisation. Mais le développement des chemins de fer ne manque pas d'avoir des conséquences sur l'approvisionnement des tanneries et leurs débouchés.

La seconde moitié du XIX^e siècle voit arriver à Guingamp deux nouvelles familles de tanneurs : les Poullin et les Jaguin.

Les Poullin viennent de Pontrieux où est né Désiré Poullin en 1834 (son fils et ses deux filles naîtront à Guingamp). Le fils, né en 1873, prend la suite de son père. Leur tannerie est en aval de Guingamp, à «Pont-Ezer», mais leur magasin et leur domicile sont rue Saint-Yves où existent aussi un atelier et un séchoir (visible encore, après restauration, dans la cour du C.C.O.). Ils fournissent surtout des cuirs pour la bourrellerie, c'est-à-dire des cuirs assez fins...

La tannerie Jaguin après 1920

Les Jaguin, eux, viennent de Bégard où ils sont déjà tanneurs. Auguste, né en 1873, s'installe le premier, s'implante bien localement, est élu au conseil municipal dès 1900. Il est d'abord associé à un autre tanneur, nommé Le Marchand. Son jeune frère, Yves Jaguin, le rejoint en 1911, il deviendra le patron de la tannerie de 1922 jusqu'à la fermeture en 1956, en collaboration avec son beau-frère Le Gac.

Ils assuraient la collecte des peaux de la région. Livrées à la tannerie, rue du Grand-Trottrieux, elles sont lavées, salées, entreposées, mais pas utilisées sur place. Le premier jeudi de chaque mois, elles sont expédiées à Rennes, aux Marchés de l'Ouest, pour être vendues à la foire aux peaux. En effet, le bétail de la région a des peaux trop minces pour la fabrication des cuirs forts dans laquelle s'est spécialisée la maison Jaguin. Pour celle-ci, les cuirs verts arrivent par chemin de fer, soit de France, soit de l'étranger (Italie et Suisse). Vers 1950, arrivaient les «madas» de Madagascar.

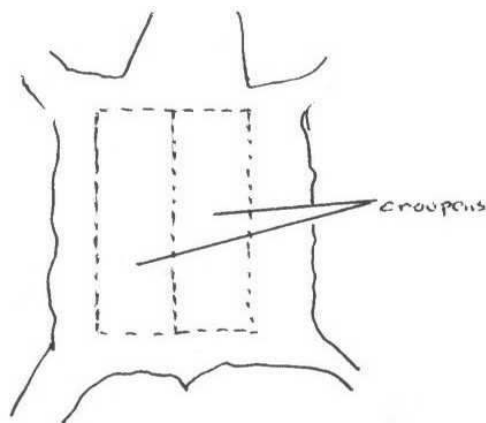


Ce qui reste de la tannerie Jaguin.

Les derniers moulins à tan de la région ayant disparu, la tannerie Jaguin fabriquait elle-même son tan : les écorces de chêne étaient livrées vers le début de l'été (on n'écorce les arbres qu'après la montée de la sève). Livrées en fagots, elles étaient hachées par un broyeur mécanique, puis par une seconde machine, le «moulin», qui achevait la transformation en poudre fine, le tannin. Accumulé dans une cuve, remonté par une chaîne à godets, puis transporté par un tapis roulant, le tannin allait s'entasser dans des bacs en attendant d'être utilisé. Selon l'âge des chênes, la nature des terrains où ils avaient poussé, la qualité des tannins pouvait varier. On les utilise pour fabriquer des «jus» de concentration variable dans lesquels vont macérer les peaux.

La première opération, dite «ébouillage», consiste à débarrasser les peaux de la graisse, des débris de chair adhérent encore à leur face interne et des poils de la face externe. Cela se fait manuellement, à l'aide d'un instrument tranchant, la «faux», sur une sorte de billot assez semblable à un cheval d'arçon. Après 1945, la tannerie fut dotée d'une machine dite «écharneuse».

Les déchets mous et malodorants (on les appelle la «colle») sont sèches, entreposés et vendus à intervalles réguliers. Ces rognures, riches en gélatine, servaient à fabriquer de la colle forte. Les poils, lavés et sèches, étaient également vendus. On en expédiait un wagon de temps en temps.



Sur une peau brute, on délimite le rectangle central que l'on divise en deux : les «croupons» où l'épaisseur est maximale et régulière. Les autres morceaux sont le «collet», les «flancs», les «cuisses» («culées» pour les chevaux).

Le tannage

1°) Les Groupons sont déposés dans une fosse avec des «jus» ou extraits de tannin pendant dix à quinze jours. Ensuite, ils sont empilés dans des cuves où alternent couche de tannin et couche de peau. Dans les premières cuves, ils restent trois mois. Le tannin étant alors épuisé, on reprend l'opération dans une deuxième cuve, encore trois mois, et puis une troisième phase identique. Il fallait environ un an pour obtenir un bon tannage de ces gros cuirs.

Au sortir de la troisième cuve, on fait une entaille pour vérifier si le cuir est bien tanné : si le milieu du cuir est encore clair, on reprend l'opération une quatrième fois.

2°) Les découpes, collets, flancs, cuisses sont mis aussi à tremper dans un «jus», puis suspendus dans des cuves sur des barres parallèles qu'on appelait «balançoires». Il fallait, en effet, constamment agiter les peaux et remuer le liquide pour que le tannin ne se dépose pas au fond des cuves. Le tannin épuisé s'appelait «la tannée». Après un séjour en cuves, de durée variable selon l'épaisseur, ces peaux seront lissées et polies au marteau-pilon pour améliorer leur aspect.

Le séchage, la distribution

Les cuirs enfin tannés doivent sécher, cela se fait dans les séchoirs. Les plaques de cuir sont suspendues dans un perpétuel courant d'air grâce aux parois en lattes de bois semblables à nos anciennes persiennes. Selon la saison, le séchage durait plus ou moins longtemps. En hiver, il fallait prendre garde au gel qui risquait de durcir et rétrécir le cuir, le rendant impropre à la consommation.

Après un dernier polissage, les croupons tannés entraient en magasin. Ils y attendaient l'expédition sous surveillance constante (température, humidité...). Il pouvait y avoir 8 à 10 tonnes en attente. Pesés, emballés, à plat ou roulés dans de la serpillière, ils partaient pour la France ou l'étranger. L'armée était un des clients réguliers, achetant de grosses quantités et bénéficiant de prix spéciaux, mais client difficile, refusant la marchandise lorsque le cuir était estimé trop mince. Les découpes donnaient du cuir moins épais, dont une partie était vendue aux cordonniers ou selliers de Guingamp (à J. Deniel, par exemple, et au «maître-bottier» du 48^e R.I.). Le cuir pour les tiges des chaussures venaient généralement de la région de Fougères.

C'était là l'essentiel de la fabrication de la tannerie Jaguin, mais on vendait aussi du cuir fin noir et même, pour rendre service à quelques clients, des peaux de lapin traitées à l'alun.

La mécanisation progressive (écharneuse, marteau-pilon...) avait posé le problème de l'énergie : celle-ci était fournie par une machine à vapeur. Pendant à peu près la moitié de l'année, le combustible était la tannée. La combustion était facilitée par la construction d'une grande cheminée haute de 25 mètres qui avait été achetée à la minoterie Goubin. Le reste de l'année, les machines - à partir de 1923 - étaient branchées sur le réseau électrique.

Entre les années 1925 et 1940, la tannerie fonctionne à plein rendement, employant de 22 à 25 ouvriers. En 1935, les bâtiments furent refaits et surélevés. La proximité du Trieux facilitait toutes les opérations préparatoires, fournissait l'eau pour les «jus».

Les eaux utilisées partaient directement à la rivière. Les odeurs venaient simplement s'ajouter à celles de l'usine à gaz située juste en face, de l'autre côté du Trieux. Laquelle empestait le plus ? Les vents d'ouest rabattaient le tout sur le quartier de Trotrieux, mais épargnaient le centre ville, perché au-dessus du faubourg.

En 1943, la tannerie Prigent, de Lannion, et la tannerie Ruault, de Quintin, furent réunies à l'usine Jaguin-Le Gac, de Guingamp. Mais les techniques de fabrication avaient évolué. Après la guerre, il eut fallu modifier complètement les installations : désormais de nouveaux procédés permettaient de tanner en quelques jours.

La tannerie fut fermée. Des installations, il ne reste qu'un séchoir en mauvais état, à gauche de la maison d'habitation, et le magasin de stockage et d'expédition des cuirs, à droite.

Félix Louis Ollivier (1863-1947)

La famille Ollivier, à Guingamp, au XIX^e siècle, est une famille de notables, avocats ou magistrats, qui occupèrent aussi des fonctions politiques.

Louis Ollivier, né en 1797, juge, fut maire de Guingamp de 1838 à 1842. Son fils aîné, Louis Séverin, né en 1826, avocat, sera maire de Guingamp de 1871 à 1882. Auguste, frère du précédent, sera député de Guingamp, puis sénateur des Côtes-du-Nord.

Du mariage de Louis Séverin et de Félicie Loyer, fille d'Yves Loyer, avocat et notaire, naissent cinq enfants, dont trois fils. L'aîné, Louis Félix, magistrat, puis avocat à Saint-Brieuc, sera député de Guingamp de 1902 à 1910. Auguste devient inspecteur général des Haras ; le plus jeune, Félix Louis Marie, embrasse la profession d'architecte.

Il fait ses études à l'institution Notre-Dame, à Guingamp, où il se montre un élève brillant. Admis en 1883 à l'école d'architecture de Paris, il entre dans l'atelier de Julien Guadet et il fut aussi élève d'Albert Thomas, avant d'obtenir, en 1891, son diplôme d'architecte. Pendant ces années d'études, il rencontre, à Paris, d'autres jeunes Bretons et même des Guingampais : Théophile Salaün, peintre ¹ ; Deyrolle, peintre ² ; Pierre Ogé, de Saint-Brieuc, sculpteur ³. Il fréquentera aussi les membres de la première association des Bretons à Paris, fondée en 1894 par Léon Durocher, de Pontivy, et Charles Le Goffic.

Très vite, il participe à de nombreux concours publics d'architecture : musée d'Orléans, église de Cesson (Seine-et-Marne), maire d'Amiens. En 1894, il obtient le premier prix pour la construction du théâtre de Saïgon ⁴.



Théâtre Municipal - Saïgon.

¹ Professeur de dessin à l'institution Notre-Dame, de 1884 à 1891.

² La mairie de Guingamp possède une toile de Deyrolle.

³ Auteur du médaillon de P. Thielemans, sur la tombe de ce dernier, au cimetière de La Trinité, à Guingamp. Son père avait participé à la restauration de Notre-Dame de Guingamp : statues des apôtres, de Sainte-Anne, de Saint-Joseph, de Saint-Joachim.

⁴ A présent, Hô Chi Minh-Ville. Ce bâtiment a été utilisé pour loger l'Assemblée nationale du Viet-Minh. Des transformations inadaptées et un manque d'entretien font qu'il est, aujourd'hui, en mauvais état et aurait un besoin urgent d'être restauré.

Cette construction coïncida avec la période (1895-96) pendant laquelle Pierre Paul Guieysse, député de Lorient, fut ministre des colonies dans le cabinet Bourgeois.

Félix Ollivier dessina le piédestal de la statue de Dupuy de Lomé, érigée à Lorient en juin 1899. Rappelons que la poste de Saïgon avait été réalisée sur les plans de Gustave Eiffel.

En 1897, il est nommé architecte de la ville de Paris. Il conserve cette fonction jusqu'en 1927 et il sera aussi inspecteur des promenades de la ville de Paris.

Les nouveaux bâtiments de l'institution Notre-Dame

Installée depuis près de 30 ans dans l'ancien couvent des Capucins, au «Penker», l'institution Notre-Dame de Guingamp connaît, depuis quelques années, un important développement et il devient urgent de s'agrandir. Félix Ollivier et Eugène Delestre, tous deux anciens élèves, furent chargés d'élaborer un programme de constructions⁵. Présenté en 1892, leur projet comprenait trois bâtiments disposés en forme de H.



La réalisation de l'ensemble du projet ne fut pas immédiate pour d'évidentes raisons financières. La moitié de la branche sud est élevée en 1892-93, ce qui permet de parer au plus pressé (classes et dortoirs). En 1896, une souscription est lancée pour la construction de la chapelle dont la première pierre est posée en 1898 et l'inauguration se fait en 1900.

La chapelle comprend une seule nef de quatre travées, entre un avant-corps avec tribune et un chœur terminé par un chevet polygonal. La façade présente deux étages d'arcades couronnés d'un fronton : celui-ci évoque, de façon évidente, les frontons du XVII^e siècle de la ville, ceux des chapelles des Augustines et des Ursulines. Le même fronton devait se répéter au pignon des deux grands bâtiments formant les branches de l'H.

On plaça au-dessus une statue de la Vierge, dessinée par Félix Ollivier. Elle avait été prévue en granit et réalisée par Hernot, de Lannion. Finalement elle fut en fonte, haute de 3 mètres et pesant 1.700 kilos.

Le reste du projet resta en attente et la chapelle, qui devait occuper le centre de la barre transversale de l'H, était isolée. La reprise des constructions fut envisagée en 1913... il fallut, bien sûr, l'ajourner. En 1923-24, l'aile sud fut achevée et on la relia à la chapelle par un bâtiment sans étage où on loge une salle des fêtes.

Par la suite, d'autres bâtiments verront le jour. On ne suivra pas toutes les indications du plan Ollivier-Delestre, mais on constate qu'en 1938 l'aspect d'ensemble respectait le H initialement prévu⁶

⁵ M. Louis Ollivier, père de Félix, était directeur du Conseil d'administration de la société civile anonyme de l'I.N.D.

⁶ Le bâtiment de gauche a été dessiné par G. R. Lefort. Voir «Le collège de Guingamp et l'institution Notre-Dame 1516-1948», abbé F. Dobet.

Autres réalisations de Félix Ollivier

Il en est, évidemment, de parisiennes : une partie des casernements de la Garde républicaine, un hôtel boulevard Lannes, les jardins de l'université de Paris. Le nom de Félix Ollivier reste particulièrement attaché à la réalisation du village breton de l'Exposition Universelle de 1900. Il obtint, en effet, la médaille d'or du concours organisé sur ce sujet.

François Jaffrenou a donné de ce village, «*authentique et original*», une description enthousiaste. Dans un paysage de landes où sont dispersés menhirs et dolmens, ont été reproduits une fontaine et un calvaire ; une hôtellerie, un cabaret, des crêperies, une librairie, un magasin de broderies accueillent et retiennent les visiteurs. Le cabaret, en particulier, obtient un grand succès : on y chanta le Seizig Gwengamp, le Brogoz mazadou et Charles Le Goffic y récita ses poèmes...



Félix Ollivier reste un architecte parisien, mais, après 1914, il se consacra surtout au côté administratif de ses fonctions, rédigeant aussi des articles d'érudition dans des revues spécialisées : études d'architecture Renaissance au musée de Cluny, description du manoir de Kestellic, en Plouguiel.

Sur la rive gauche du Guindy, à 400 mètres en amont du confluent avec le Jaudy, s'élève, avant 1900, une construction de «style Indochinois», appelée «La Pagode». Les propriétaires, M. et Mme Talbart, bijoutiers à Tréguier, prennent contact avec F. Ollivier, après l'expo de 1900. Les plans sont faits en 1901, exposés au salon de l'architecture de 1900 où ils obtiennent une médaille d'or.

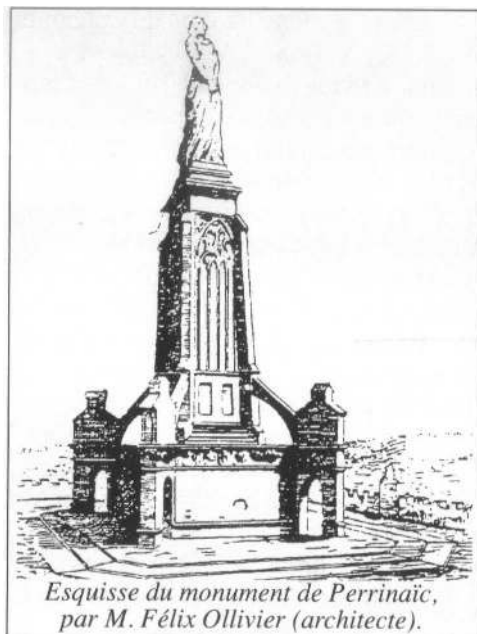
On rase «La Pagode», on aplanit le terrain qui surplombe la rivière et on construit, de 1902 à 1904, une grande villa de style néo-breton, avec ses annexes et au milieu d'un vaste jardin.

Cette propriété, qualifiée localement de manoir ou même de château, est rachetée, en 1947, à son propriétaire de l'époque (propriétaire du Moulin-Rouge) par M. Yann de Kerouartz, ingénieur des Eaux et Forêts. Celui-ci se passionna pour le jardin de plus de cinq hectares où sont regroupées plus de 600 espèces botaniques très variées d'origine. Malgré les dégâts de l'ouragan de 1987, ce jardin a été «classé» en 1993.

Félix Ollivier, peintre aquarelliste

Les architectes de cette époque devaient être aussi de bons dessinateurs, car c'est à la main et non à l'ordinateur qu'ils dressaient leurs plans, toujours rehaussés de couleurs. Nous avons ainsi, à Guingamp, des croquis remarquables de M. Georges Lefort et nous en avons vu aussi d'un architecte contemporain de M. Ollivier, M. Dieulesaint.

Félix Ollivier cultivait cet aspect de sa profession et il exposa, presque tous les ans, de 1888 à 1921, au salon des artistes français, à Paris. Sans doute, certaines de ses aquarelles ont des sujets parisiens : dôme du Val-de-Grâces, l'oranger du jardin du Luxembourg ou évoquent des souvenirs de voyage en France : le Mont-St-Michel, Cahors, les bords du Lot et à l'étranger : Rome, Venise. Mais resté très Breton, notre Guingampais affiche un goût très net pour les vieilles pierres et surtout celles de sa Bretagne : vieille rue de Dinan, porte du cimetière de St-Thégonnec, Camaret. Il passe ses vacances en famille, à Sainte-Marie, près des ruines de Coatmalouen, et il prend plaisir à reproduire ses sites familiers : bois de Coatmalouen, église Saint-Corentin, moulin de Kerauffret, étang de Saint-Connan ⁷...



Il n'est pas le seul de sa famille à avoir un tempérament d'artiste : ils appréciaient tous la musique, la peinture. Louis Félix, frère aîné de Félix Louis, eut le projet d'implanter à Guingamp un musée consacré à Valentin, projet qui, malheureusement, ne put se réaliser.

Vers la fin du siècle dernier, Narcisse Quellien imagina d'élever, au sommet du Menez-Bré, un monument à Perrinaïc, jeune fille du pays qu'il prétendait compagne de Jeanne d'Arc. Félix Ollivier dessina ce monument : *«Tout en granit de Kersanton, il atteindra 20 mètres, avec la statue de Perrinaïc au sommet, en costume breton du XV^e siècle. Sur le fût, les armes de Bretagne et de France. Une frise évoquera la guerre de Cent ans. Le soubassement sera peu différent de celui des calvaires finistériens.»*

Ce projet suscita des critiques, souvent ironiques ; d'autres suggérèrent plutôt une statue de Nominoë, natif dit-on de Plusquellec, ou du barde Gwenc'hlan.

«Il serait beau de voir sur l'aride montagne Dominant l'horizon, le vieux roi de Bretagne Vêtu de son armure et d'un casque doré. A ses pieds en passant se poseraient les aigles, Les enfants cueilleraient des bluets dans les seigles Pour faire une guirlande à son glaive acéré.»

Joseph ROUSSE,
Nantes (1838-1909)

Il ne fut donné aucune suite à ce projet.

Henri MAHO



Sur la lande

⁷ Le musée de Saint-Brieuc possède deux aquarelles de Félix Ollivier : «La crypte de l'Aquilon» et «Le Mont-Saint-Michel».

Excursions de 1994 et... suggestions

Au mois de mars, ce fut d'abord une promenade au manoir du Hac, à Léhon, et à Dinan.

Dans cette dernière étape, nous avons admiré le résultat du travail méthodique de mise en valeur de l'enceinte entrepris depuis plusieurs années. Et, particulièrement, l'aménagement récent des vestiges de la porte de Brest à l'entrée du secteur piétonnier. Et nous de rêver à ce qui pourrait être fait à Guingamp, à l'entrée de la rue Notre-Dame : figurer, à l'aide simplement de lignes pavées bien distinctes, le tracé de la porte de Rennes...



Aménagement de la Porte de Brest à Dinan.

Notre deuxième voyage nous a conduit à Vannes et, à nouveau, devant les remparts aménagés au-dessus de superbes jardins, on se disait que, peut-être, en bordure du château, il serait possible de recréer les anciennes douves après avoir dégagé, de deux ou trois mètres, la base des trois tours : elles prendraient ainsi une toute autre allure ; le tout pouvant être fleuri.

Nous ne sommes pas allés à Redon, mais le bulletin municipal n° 12, édité par cette ville, en juin 1994, comporte quelques passages intéressants. Lors de travaux d'aménagement urbain, ont été découverts les vestiges de l'enceinte du XIV^e et d'un bastion du XVI^e (c'est exactement l'âge des deux parties de l'ancienne porte de Rennes, à Guingamp). Conseillée par des archéologues, la municipalité de Redon a décidé de les mettre en valeur. Ce qui est au-dessus du niveau du sol actuel sera restauré et «une bande de terrain est creusée sur toute la longueur des vestiges. Ce décaissement, destiné à mettre en valeur l'ensemble, sera revêtu de pavés anciens... »* L'emplacement du bastion en pointe de flèche, qui s'avance jusque sur la chaussée du rond-point, restera figuré au sol par deux rangées de pavés en granit.

Il en sera de même pour la tour découverte récemment : son emplacement sera figuré au sol par des pavés de granit. »

Si, un jour, on doit remanier, chez nous, le rond-point du Vally et l'entrée de la rue Notre-Dame, n'y a-t-il pas, à Redon, comme à Dinan, un exemple à suivre ?

Signalons aussi qu'une partie du rempart reliant autrefois le château à la porte de Rennes est en voie de s'écrouler, la plus grande longueur étant dissimulée derrière un bâtiment qui vient tout juste d'être réaménagé. Il faudrait, à tout le moins, sauver la partie encore visible.

Dans le domaine des suggestions, encore :

1) Dans le cadre de l'aménagement en cours du Champ-au-Roy, autour du centre culturel, serait-il impossible, sur «l'appendice» qui prolonge sa façade, d'apposer une plaque portant l'inscription «Ici s'élevèrent, du XIV^e au XIX^e siècles, les remparts de la ville de Guingamp» ? Cela rappellerait un fait historique que le commun des mortels ne peut deviner à la seule vue de l'architecture.

2) Serait-il possible de signaler, aussi, par l'apposition d'une plaque, les vestiges de la tour de la Fontaine, à proximité du carrefour proche du centre culturel ?

Enfin, nous sommes heureux de faire savoir aux «Amis du pays de Guingamp» que, devant l'état inquiétant de la Plomée, Monsieur Monerie, architecte des Bâtiments de France, doit «se rendre sur place afin d'examiner les désordres.»

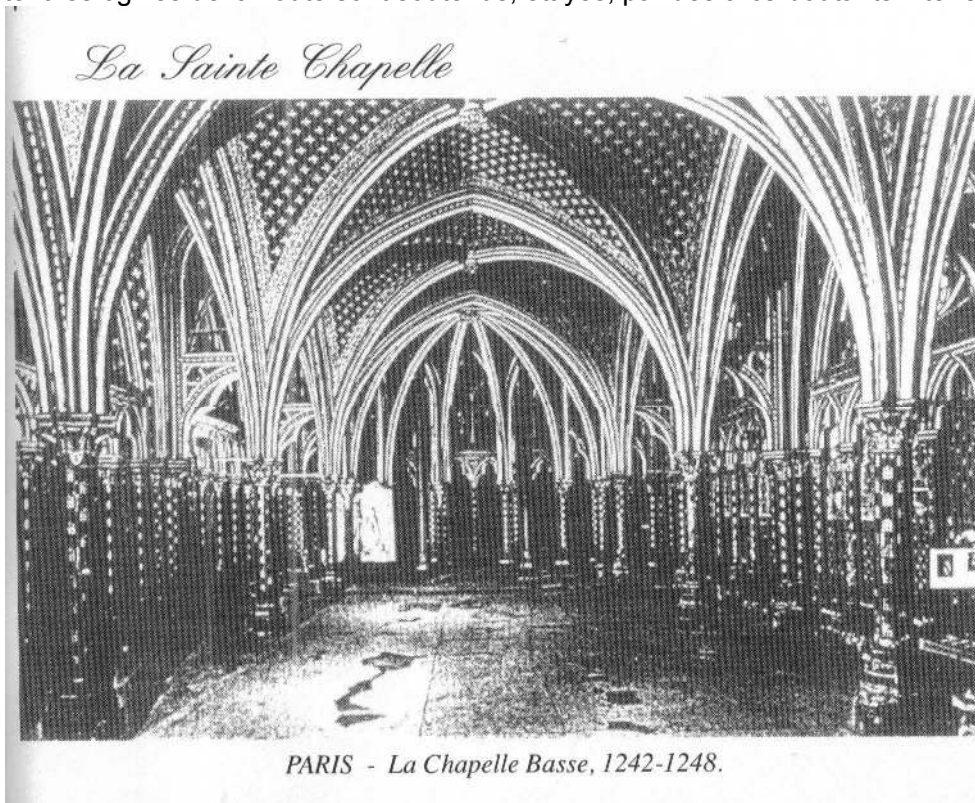


Arc-boutants intérieurs

La petite famille des arcs-boutants intérieurs

C'est une des originalités de la basilique de Guingamp et on qualifie, parfois, cette particularité comme «unique». Ce n'est pas tout à fait exact. On a pu en trouver quelques autres exemples.

Le premier est celui de la Sainte-Chapelle de Paris. Elle comporte une chapelle basse, construite de 1242 à 1248, qui supporte le poids de la partie haute. On remarque que les piliers d'où partent les ogives de la voûte sont soutenus, étagés, par des arcs-boutants intérieurs.



Un autre exemple nous est donné par la cathédrale de Wells, commencée entre 1175 et 1185. Elle était surmontée d'une tour centrale. Lorsque cette tour fut élevée à sa hauteur actuelle, en 1315-22, elle commença à pencher vers l'ouest, des fissures apparurent même dans la maçonnerie en 1338. Vers 1340, on entreprit d'ajouter, sur trois côtés, des arcs inversés, le jubé fournissant le support nécessaire sur le quatrième côté. Ainsi, le poids de la tour étant transféré d'ouest en est et ses fondations élargies, ce qui lui a permis de rester solidement debout jusqu'aujourd'hui.



Au début du XIV^e siècle, à la cathédrale de Bristol et, à la fin du XIV^e, à Sainte-Mary de Warwick, on utilise, pour renforcer les voûtes, des arcs qui les doublent au niveau inférieur et dont le rôle n'est pas sans analogie avec celui d'arcs-boutants intérieurs.

Chez nous, il est vraisemblable que, pendant environ un siècle et demi, la construction primitive du chœur réussit à se maintenir. Mais, à la fin du XV^e siècle, le chevet plat fut modifié lors de la construction de l'abside : le chœur se trouva déséquilibré, les colonnes eurent tendance à «flamber», c'est-à-dire à s'évaser dans leur partie supérieure et il fallut les consolider - d'où ces étais en forme d'arcs-boutants intérieurs.



Source :

«Architecture gothique» : Louis Grodecki. «Histoire mondiale de l'architecture», 14 volumes, Paris (1979), Berger-Levrault.

Guide illustré «Pitkin, Grande-Bretagne».

La banque Mazurié-Desjars

Après la parution, dans le n° 17, de l'article consacré à la famille Desjars, des précisions nous ont été complaisamment données. Cela nous amène à remanier certains passages.

Dernier alinéa, page 25 :

Les Mazurié avec lesquels Barthélémy Desjars entre en relation d'affaires ne sont pas «originaires de Quintin».

Les Mazurié (Le Mazurié, Mazurier) sont originaires de Tinchebray, en Normandie, où la famille a ses racines au moins depuis la fin du XV^e siècle ¹.

Au XVII^e et au XVIII^e siècles, c'est une famille de marchands, avec toute la complexité que recouvre, à l'époque, cette appellation. Les uns sont aubergistes-étapiers, d'autres «messagers», c'est-à-dire tiennent des auberges-relais pour les messageries et transports de marchandises.

Charles Mazurié (cf bulletin n° 17, page 25) est né à Tinchebray en 1743. Il a sept fils qui, vers 1793-95, viennent s'établir sur plusieurs relais de roulage et messagerie sur la route menant à Brest. On les trouve à la Chapelle-Blanche, à Saint-Brieuc (Julien, en 1795), à Guingamp (Jean-Jacques, puis Jean-Baptiste), à Morlaix (Charles), Landivisiau (Jacques) et Brest (François).

Jean-Jacques et Jean-Baptiste ont leur auberge rue Saint-Michel. Leur père, Charles, vient les y rejoindre et épouse, en secondes noces, Marie-Madeleine Le Tulle (en l'an VII), dont il aura une fille.

Les Mazurié tiennent donc, au début du XIX^e siècle, toute une chaîne de relais. Cette famille est prospère et c'est, sans doute, ce qui explique l'apport financier de Mazurier en 1804 dans la banque Desjars-Blanchard : 257.000 francs, tandis que les apports des deux autres associés sont de 37.000 et 38.150 francs.

Ils ont, dès leur arrivée à Guingamp, pris contact avec Jean-Baptiste Mazurié installé, lui, à Quintin plus anciennement. C'est un cousin éloigné qui est marchand-toilier ; chez les Mazurié, on a le sens de la famille. Ce Mazurié, de Quintin, est une personnalité et ses opinions lui ont valu le surnom de «Mazurié-la-Montagne».

Après la dissolution de la banque, en 1818, Jean-Baptiste part s'installer à Quintin avec toute sa famille. Son fils, Jean-Baptiste (1800-1863), lui succède, devient agent de change en 1827, puis banquier. La banque se développe, elle aura des bureaux à Saint-Brieuc. Jean-Baptiste, son fils, devient banquier à son tour. La banque Mazurié et fils prend, ensuite, le nom de l'un des gendres de Jean-Baptiste : c'est la banque de Villeneuve. Elle réussira à se maintenir jusqu'en 1944, date à laquelle elle fusionnera avec la Banque de Bretagne.

Page 26 :

Les associés avaient sûrement plusieurs navires qui commerçaient malgré le blocus. On signale un Pierre-François Mazurié qui, en 1810, arme, à Paimpol, en association avec M. Desjars, un bateau appelé «L'Auguste» sous pavillon américain ! Du fait du blocus continental, seuls les navires «neutres» pouvaient espérer continuer le commerce de mer, surtout celui, si fructueux, des produits coloniaux.

Nous adressons nos remerciements à M. Jacques de Villeneuve qui nous a permis de consulter un document sur l'histoire de la famille Mazurié, de procéder ainsi à des rectifications et de fournir de données complémentaires.

¹ Il y a eu, très vite, des Mazurié à quitter leur province. Au XVII^e siècle, on en signale à Guingamp.

Un livret d'ouvrier au XIX^e siècle

D'après la loi du 22 juin 1854, tous les ouvriers, qu'ils travaillent hors de chez eux ou à domicile, doivent se munir d'un livret près du maire de la commune (il ne doit pas coûter plus de 25 centimes). Aucun ouvrier ne peut être embauché s'il n'est pas en possession de ce livret portant ses noms et prénoms. L'employeur (les employeurs successifs) inscrit sur le livret la date de l'entrée, puis du départ de l'ouvrier. Aucune annotation favorable ou défavorable ne peut y figurer.

Le livret sert de passeport intérieur. Le défaut de livret est puni d'une amende ou même d'une peine de prison de 1 à 5 jours. En cas de déplacement, l'ouvrier doit présenter son livret afin d'obtenir son «visa». Livrets et visas sont, dans chaque commune, répertoriés sur un registre. Les chefs d'établissement doivent tenir à jour un registre des ouvriers qu'ils emploient. Quand l'ouvrier quitte son lieu de travail, il doit indiquer sa destination, le visa de départ ne valant que pour cette destination...

Nous avons retrouvé un livret au nom d'Auguste Louis ROUSSEL, né à Saint-Servan et demeurant à Saint-Malo. Il a 45 ans, mesure 1,71 m, a les sourcils châains, les cheveux et la barbe grisonnants, le front ordinaire, le nez moyen, la bouche moyenne, le visage ovale, le menton rond, le teint pâle et les yeux gris. Signe particulier : tatoué sur la main gauche.

Il est musicien ambulancier et le livret vaut passeport pour lui, sa femme et quatre enfants. Il obtient ce livret, sur «dépôt d'un livret hors de service», à Ploërmel, le 14 février 1874 et il signe. Ce livret se termine à la page 13 par une autorisation de séjour à Lamballe «pour aujourd'hui seulement», accordée le 29 juillet 1875 par le commissaire de police.

*Entre ces deux dates, soit un peu plus de 17 mois,
quel est l'itinéraire de Roussel ?*

Date	Lieu	Durée de séjour
19 février 1874	Ploërmel	4 jours dans l'arrondissement
22 février 1874	Redon	2 jours
3 mars 1874	Guérande	1 jour (aujourd'hui)
4 mars 1874	Le Croisic	1 jour (aujourd'hui)
8 mars 1874	Sarzeau	1 jour (aujourd'hui)
10 mars 1874	Vannes	1 jour (aujourd'hui)
12 mars 1874	Auray	1 jour (aujourd'hui)
18 mars 1874	Quimperlé	1 jour (aujourd'hui)
21 mars 1874	Concarneau	1 jour (aujourd'hui)
29 mars 1874	Carhaix	1 jour (aujourd'hui)
30 mars 1874	Callac	aujourd'hui et demain
2 avril 1874	Lannion	aujourd'hui
5 avril 1874	Guingamp	aujourd'hui
29 avril 1874	Saint-Brieuc	aujourd'hui
8 mai 1874	Lamballe	aujourd'hui
15 mai 1874	Saint-Méen	aujourd'hui
25 mai 1874	Montfort	1 jour dans l'arrondissement
18 juin 1874	Guichen	le 19 juin seulement
24 juin 1874	Mordelles	aujourd'hui seulement
23 juillet 1874	Monfort	1 jour dans l'arrondissement
30 août 1874	Lannion	pour la journée
4 septembre 1874	Guingamp	aujourd'hui et demain (la St-Loup ?)
18 septembre 1874	Plancoët	aujourd'hui seulement
3 octobre 1874	Plémet	aujourd'hui
6 octobre 1874	Loudéac	aujourd'hui

16 octobre 1874	Hennebont	aujourd'hui
19 octobre 1874	Lorient	1 jour
20 octobre 1874 ?	Port-Louis ?	aujourd'hui
3 novembre 1874	Châteaulin	aujourd'hui
7 novembre 1874	Lamhézellec	1 jour
8 novembre 1874	id.	la journée
	Lesneven	aujourd'hui
15 novembre 1874	Saint-Pol-de-Léon	la journée
21 novembre 1874	Lannion	aujourd'hui
25 novembre 1874	Guingamp	aujourd'hui
3 décembre 1874	Quintin	aujourd'hui
11 décembre 1874	Lamballe	aujourd'hui
16 décembre 1874	Moncontour	aujourd'hui
19 décembre 1874	Loudéac	aujourd'hui
15 janvier 1875	Saint-Méen	aujourd'hui
22 janvier 1875	Josselin	aujourd'hui
27 janvier 1875	Locminé	aujourd'hui
30 janvier 1875	Port-Louis	aujourd'hui
17 février 1875		pour demain 18 seulement
11 mars 1875	Hennebont	
16 mars 1875	Quimperlé	1 jour
22 mars 1875	Lorient	1 jour seulement
9 avril 1875	Ploëmeur	aujourd'hui seulement
25 mai 1875	Port-Louis	aujourd'hui seulement
5 juin 1875	Auray	aujourd'hui seulement
11 juin 1875	La Roche-Bernard	1 jour
12 juin 1875	Guérande	aujourd'hui
14 juin 1875	Le Croisic	aujourd'hui
17 juin 1875	Montoir-de-Bretagne	aujourd'hui
18 juin 1875	Savenay	aujourd'hui
21 juin 1875	Nantes	2 jours dans les cafés aujourd'hui
8 juillet 1875	Mort	aujourd'hui
10 juillet 1875	Châteaubriant	
13 juillet 1875	La Guerche	aujourd'hui
21 juillet 1875	Montfort	1 jour dans l'arrondissement
22 juillet 1875	Saint-Méen	aujourd'hui seulement
27 juillet 1875	Moncontour	aujourd'hui seulement
29 juillet 1875	Lamballe	aujourd'hui seulement

De là, il gagna vraisemblablement Guingamp et y reçut un nouveau livret en échange de celui qui était périmé.

Entre le 19 février 1874 et le 29 juillet 1875, il a donc sillonné presque toute la Bretagne en 63 étapes, le plus souvent d'une seule journée. Ses séjours correspondent probablement aux foires et aux fêtes locales. Les départements où il se rend le plus fréquemment sont les Côtes-du-Nord (19 étapes) et le Morbihan (16 étapes).

Parfois, il ne dispose que d'une journée pour aller d'une ville à l'autre : par exemple, entre Nort et Châteaubriant (41 km). D'autre fois, il a dû faire le trajet *après* sa journée de travail ou le lendemain, *avant* d'aller travailler : par exemple :

entre Montfort et Saint-Méen..... 29 km

entre La Roche-Bernard et Guérande 26 km

entre Montoir et Savenay 19 km

Son étape la plus longue fut de 155 km, entre Montfort et Lannion, mais, cette fois-là, il a disposé d'un mois pour la faire...

Au total, combien de kilomètres a-t-il parcouru ? Pas moins de 2.500 (somme des distances entre les villes citées...), mais, ne connaissant pas son itinéraire pour aller d'une ville à l'autre, il est difficile de faire un calcul plus précis.

Comment était-il hébergé ? Sa famille raccompagnait-elle toujours ? Avait-il une carriole pour transporter famille et matériel. De quel instrument jouait-il ? Autant de questions qui restent sans réponse...

Mais ce modeste livret, sali par de multiples manipulations, recouvert d'un morceau de tissu noir fixé à grands points, est l'émouvant témoignage de la vie difficile d'un musicien ambulancier il y a plus d'un siècle ; soumis, de surcroît, à la surveillance étroite des autorités locales qui le suivent jour après jour et vérifient certainement s'il respecte les durées de séjour.

Espérons au moins qu'il aimait sa musique, pouvait en vivre et en faire vivre sa famille.

Les offrandes des pèlerins à Notre-Dame de Bon-Secours

Depuis au moins le XIV^e siècle, le pardon de Guingamp, au début du mois de juillet de chaque année, attirait des foules considérables. Les pèlerins s'y pressaient et soit pour appuyer une demande de grâces, soit pour remercier de quelque bienfait reçu, de quelque vœu exaucé remettaient quelque offrande, un cierge ou une messe à faire célébrer ou quelque objet plus ou moins précieux en gage de reconnaissance.

Sinon, comment expliquer la présence dans l'inventaire de la Fabrique, en 1683 - à côté de sceptres et couronnes d'argent, de statues d'argent, de cœurs en vermeil ou en argent - de plus de 1.500 bagues dont 7 avec des crapaudines ¹ de 400 reliquaires (médaillons ouvrant), croix et médailles et de 29 chapelets dont 5 en ambre.

Les siècles passent, la ferveur se maintient. Sigismond Ropartz parle de la présence de plus de 20.000 pèlerins venus à pied, en sabots, parfois de 30 lieues. En arrivant à Guingamp, après s'être lavés à la fontaine, ils vont à la chapelle de la Vierge (le porche de Notre-Dame), allument un cierge, récitent leurs aves et formulent leur vœu. A l'appui de leur demande, ils déposent leurs offrandes. Ce peuvent être de modestes bijoux, bagues ou même alliances, des médailles...

Souvent aussi des objets beaucoup plus modestes encore : d'humbles pièces de vêtements, des «effets». Après le pardon, ils seront lavés, repassés et vendus, le montant de cette vente étant soigneusement reporté sur les registres de la Fabrique. En 1852, la liste s'établit comme suit : 1 jupe, 1 petite robe, 2 chemises, 9 tabliers, 13 mouchoirs (de tête, de cou ou de poche ?), 1 serre-tête et 2 manches, 4 coiffes de tulle, 4 coiffes de toile, 14 coiffes de coton, 8 coiffes de calicot, 24 coiffes de mousseline...

L'abondance des «coiffes» amène, tout naturellement, à mentionner une autre «offrande» qui nous paraît plus insolite : celle des chevelures, sacrifiées - nous dit Ropartz - *«pour la guérison d'un père ou d'une mère, pour le retour d'un frère qui est aux armées ou sur l'océan»*. Et ici, le sacrifice est double : la jeune fille ou la jeune femme se dépouille de sa chevelure, certes, mais elle fait aussi un sacrifice pécunier : elle aurait pu, en effet, «vendre» sa parure. Il y avait, dans toutes les foires, des acheteurs de cheveux, certains couraient même la campagne à cet effet, allant de ferme en ferme, car le commerce en était fructueux.

Ces cheveux étaient ensuite revendus aux perruquiers locaux, mais plutôt expédiés vers les grandes villes pour la fabrication de perruques et postiches, fort en vogue à l'époque. Le 2 juillet 1849, M. Le Jemble, commerçant à Guingamp, en achète ainsi, juste après le pardon, 14 kilos payés «au comptant» 98 francs, soit 7 francs le kilo.

Les offrandes, à la fin du XX^e siècle, continuent, mais leur énumération est, certes, moins pittoresque et surtout moins touchante.

¹ "Espèce de pierre que l'on disait trouver dans la têt des crapauds . En réalité, dent pétrifiée du loup de mer. Elle avait - disait-on - la propriété de changer de couleur au contact d'un poison.

Pourquoi des «os» dans les murs ?

Cette question nous a souvent été posée. Nous apportons une explication tirée d'un précieux petit volume intitulé «Usages et règlements locaux du département des Côtes-du-Nord», paru sous la signature de MM. Aulanier et Habasque, à la fin du siècle dernier.

«Indépendamment des signes indiqués par le code (dont un chaperon à double pente) pour distinguer les murs mitoyens de ceux qui ne le sont pas, l'usage en admet deux autres dans le département.

Ce sont :

1) les os placés dans le mur lors de sa construction pour soutenir les espaliers, treillages, etc.

2) des ouvertures parementées de forme rectangulaire pénétrant jusqu'au milieu du mur... appelées fenêtres ou orbes.

Celui du côté duquel sont établis les orbes ou les os est présumé propriétaire du mur s'il n'y a marque du contraire. Le mur est présumé mitoyen si les mêmes signes se reproduisent des deux côtés.

...Si l'inclinaison du chaperon attribue le mur au voisin, celui qui a de son côté des orbes ou des os a droit à la mitoyenneté, mais seulement jusqu'au niveau des orbes ou os les plus élevés ; la partie supérieure du mur restant la propriété exclusive de celui à qui l'attribue le chaperon (s'il n'a qu'une pente).»

L'emploi des os d'animaux à cet usage s'explique par le fait de leur bonne résistance aux intempéries